-F Bc 1. 1203

1203

DISCOURS

Case
FRC
13832

DE M. BAILLY

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Prononcé le 16 Mars 1790.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1790.

THE NEWBERRY
LIBRARY

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1792.

DISCOURS

DE M. BAILLY

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE;

Prononcé le 16 Mars 1790.

MESSIEURS,

On a dit dans Paris, que la Municipalité avoit demandé un bénéfice de 50 millions, sur les 200 millions de biens du Clergé, destinés à être vendus, ce qui est bien loin d'être exact. On a dit que le service que nous proposions de rendre à la Nation étoit intéressé.

Je demande qu'il me soit permis de justifier la ville de Paris, non comme le Maire de la Ville, qui n'est point censé présent à votre délibération, mais comme un de ses Députés à l'Assemblée Nationale. Lorsque les Commissaires du Bureau de la Ville, dans le plan qu'ils ont soumis à l'Assemblée, ont proposé qu'après l'abandon de 200 millions de biens du Clergé, & sur le produit de

leur vente, on leur allouât le quart des bénéfices au-deſſus de 150 millions, ce qui peut être eſtimé à 12 millions; cette demande, non approfondie, a pu paroître intéreſſée. Mais, Meſſieurs, les généreux Citoyens qui ont pris les armes le 13 Juillet, forcé la Baſtille le 14, & qui depuis vous ont défendus, ne ſont point devenus tout-à-coup des gens intéreſſés & avides. Si nous avons ſtipulé des avantages pour la ville de Paris, nous n'avons pas prétendu qu'ils duſſent être attribués à elle ſeule; cette grande opération eſt générale, les avantages doivent être communs à toutes les Municipalités; en propoſant le projet, nous avons dû propoſer la ſtipulation. Mais, Meſſieurs, la ſtipulation de ce bénéfice a des fondemens légitimes, & une cauſe qui eſt faite pour vous toucher. Cette cauſe eſt la néceſſité de ſoulager Paris, de ſauver les généreux Citoyens qui nous ont tous ſauvés. Il faut le dire, Meſſieurs, & vous êtes trop juſtes vous-mêmes pour le déſavouer; c'eſt Paris qui a fait la révolution; c'eſt Paris qui a aſſuré la révolution; & cependant tout le poids, tous les maux de la révolution pèſent ſur Paris. Si vous ſuſpendez les penſions, les Penſionnaires ſont à Paris; ſi les payemens de l'Hôtel-de-Ville ſont retardés, les trois quarts des Rentiers ſont à Paris; tous les gens riches, qui ont craint & fui les troubles, ſont ſortis de Paris; & dans cette Ville, où une grande conſommation & un luxe producteur fait vivre un grand Peuple, tout languit, tout eſt prêt à périr, lorſque cette conſommation diminue, lorſque le commerce eſt interrompu, lorſque le travail manque.

On eſt obligé aujourd'hui de pourvoir à la ſubſiſtance d'une multitude d'Ouvriers ; c'eſt la bonté du Roi & ſes dons qui les font vivre. Paris a reçu les bienfaits du Roi ; les vôtres, Meſſieurs, que vous m'avez généreuſement adreſſés ; ceux des Députés de Paris, dès le commencement de la révolution ; aujourd'hui, ceux des Diſtricts & de ce qui reſte d'Habitans aiſés. Je ne crains pas de le dire, depuis ſix mois le Peuple de Paris ne vit que d'aumônes, & cet aveu ne coûte rien au Maire de la Ville ; car ſi le Peuple y eſt réduit, c'eſt pour la cauſe de la Liberté. Ici, tout a été fait pour elle. Si la Ville a fait de grandes dépenſes, ſi elle a contracté des engagemens qu'elle doit tenir, c'eſt que, d'une part, il a fallu nourrir ce Peuple que l'humanité devoit ſecourir, & dont le déſeſpoir auroit pu tout perdre ; c'eſt que, de l'autre, il a fallu armer la Milice qui vous a défendus & qui aſſuroit votre liberté. C'eſt donc pour vous & pour la choſe publique, que la Ville a fait ces dépenſes & contracté ces engagemens. Et la Ville n'eſt point intéreſſée, quand elle demande à la Nation de l'aider à les remplir.

Meſſieurs ! les maux dont nous gémiſſons, ne ſeront pas facilement guéris, les plaies en ſaigneront long-temps ; le commerce, les arts, les travaux, un équilibre néceſſaire ne ſe rétablira, ni en un jour, ni dans une année. Vous jouirez des fruits de la révolution, que Paris en reſſentira encore les ſuites. Ce n'eſt pas pour un vain embelliſſement ; ce n'eſt pas pour des commodités locales dont on peut ſe paſſer, que nous vous avons demandé une part du produit éventuel des ventes, qui pût être employée

à des travaux d'utilité publique. C'eſt pour faire vivre ces ouvriers, c'eſt pour les ſecourir, lorſque toutes les dépenſes étant réglées & claſſées, la bienfaiſance du Gouvernement n'aura plus, dans les cas extraordinaires, les mêmes moyens pour venir à leur ſecours. Dans une Ville immenſe comme Paris, les beſoins ſe renouvellent, & ils ſont toujours grands & preſſans. Les Officiers municipaux, qui ſont les pères de ce Peuple, ont dû ſonger à lui. Ils ont dû prévoir que les maux que Paris a ſoufferts ne peuvent pas être promptement réparés. Le commerce interrompu ne ſe rétablit pas tout-à-coup; les travaux manqueront long-temps. Sans doute la Capitale, ſans être toujours auſſi peuplée, redeviendra floriſſante; c'eſt ſa deſtinée, & rien ne peut la changer. Mais il y a un intervalle à franchir; nous prévoyons les maux dont nous ſerons témoins, les larmes que nous aurons à eſſuyer; nous allons être abandonnés à nous-mêmes, il faut que nous trouvions tout dans notre ſein. Nous avons dû demander des reſſources à l'Aſſemblée Nationale où ſont les pères d'un grand peuple, & où la Ville de Paris doit avoir de généreux protecteurs. Le plan que nous propoſons, va ſauver la Nation; nous demandons qu'il ſauve auſſi la Ville de Paris de tous les maux préſens dont elle eſt preſſée, de tous les maux à venir dont elle eſt menacée. Nous demandons que Paris dont le ſort eſt inſéparable de celui des Provinces, Paris qui eſt le centre du royaume, Paris où habite un grand peuple, formé de tous les Peuples de France, ne ſoit pas écraſé par les ſuites d'une révolution à laquelle il a eu tant de part, & dont il a porté tout le poids.

L'objet de ce que je viens avoir l'honneur de vous dire, Meſſieurs, a été de vous prouver que la ſtipulation projettée du quart des bénéfices n'avoit pas été déterminée par un motif de ſpéculation.

Je ſuis ſûr de n'être pas déſavoué, lorſque je dirai que la Ville de Paris s'en rapportera à la juſtice de l'Aſſemblée Nationale : elle applaudira à tout ce que décidera l'Aſſemblée ; ſon véritable & unique motif a été de ſervir la choſe publique, & après avoir donné dans toutes les occaſions l'exemple de la ſoumiſſion, elle ne comptera pour rien le ſacrifice & même l'oubli de ſes intérêts.